

**Barbara ROMAGNAN**

*Députée du Doubs*

**PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ  
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
VOLET « ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE »  
RAPPORT D'AUDITION**

AUDITION N°13  
**[ LES PAPAS = LES MAMANS ]**  
**M. GÉRARD RÉVÉREND**

~ ~ ~

*JEUDI 18 JUILLET - 14H  
SALLE 65-66*

**Présentation de M. Révérend  
et de l'association LPLM**

Il était un petit nombre au départ à faire partie des associations dites de « pères » mais ils ont fait le choix de les quitter considérant qu'elles ne prenaient la dimension des questions corrélatives nécessaires et ne se sentaient pas « masculinistes ».

Aussi LPLM se considère être une association progressiste. Ils font la promotion de la coparentalité effective.

**Leurs constats**

Ils considèrent à LPLM que les hommes et les pères ne sont pas l'objet des institutions. On a oublié d'aider les hommes à changer. Or, aujourd'hui, il faut se préoccuper des gestions de la crise masculine.

Il y a une crise de la masculinité et une carence de la paternité. L'ex-patriarcat est devenu un patriarcat. Depuis la révolution industrielle, les pères sont devenus de plus en plus absents jusqu'à devenir absents même en étant là.

ASSEMBLÉE NATIONALE  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS CEDEX 07 SP

*bromagnan@assemblee-nationale.fr*

PERMANENCE PARLEMENTAIRE  
1 place Leclerc  
25000 BESANÇON  
tél. 03 81 21 28 05  
fax. 03 81 54 37 98

*barbara.romagnan@gmail.com*

[www.barbararomagnan.eu](http://www.barbararomagnan.eu)

f/BarbaraRomagnan  
@bromagnan

Des propagandes se ont été iconisées et demeurent dans les esprits. í cf mère radieuses.

Sur le projet de loi, ils sont en accord avec les mesures mais considèrent que celles-ci sont insuffisantes.

Ils considèrent en effet qu'il est primordial comme le fait cette loi d'encourager la coparentalité. La coparentalité n'a que des effets positifs. Et notamment vis-à-vis de l'enfant, ce qui doit être pour eux la recherche prioritaire. Boris Cyrulnik considère d'ailleurs que le pluri-attachement est bénéfique à l'enfant.

Et nous avons encore de la marge pour arriver à une répartition 50 % - 50 % dans la gestion des enfants et des tâches domestiques. Aujourd'hui, la moyenne est à 30 %.

## **Leurs recommandations**

- encourager et valoriser la présence des hommes dans les secteurs de la petite enfance, qui sont les secteurs les plus discriminatoire avec 6 de 3 % d'hommes. Jusqu'à 10-11 ans, de nombreux enfants n'ont été qu'avec des femmes. Aujourd'hui, dans ces milieux, les hommes ne sont pas bienvenus du tout í avec à l'extrême une crainte de pédophilie.
- changer le vocabulaire qui incite et fait perdurer la prédominance de la mère : Ecole maternelle, assistante maternelle, sage-femme, PMI, maternelle, maternité
- promouvoir la paternité par des campagnes médiatiques : cf : Comme en Hollande
- ils souhaitent également que soient réintroduites à l'école des sciences domestiques (là encore : cf : Hollande)
- de manière symbolique, ils souhaitent que l'on rende l'école obligatoire à 3 ans. Certes, c'est d'ores et déjà le cas pour la grande majorité des enfants, mais il faut penser aux autres í .
- ils souhaitent encore s'inspirer du modèle hollandais s'agissant de l'éducation sexuelle.

- sur le CLCA (complément au libre choix d'activité), ils sont de façon générale plutôt hostiles aux congés longs qui renvoient aux maternalisme. Ils considèrent que la logique et l'ambition vont dans le bon sens mais nous alerte sur un effet pervers de précarisation accrue des mères en cas d'impossibilité d'accueil des enfants à l'école. Ils considèrent en outre, qu'il est essentiel de lutter contre les résistances dans l'emploi, qui ne permettent pas à nombre d'homme de solliciter un tel congé.
- cela leur paraît important d'augmenter le congé de maternité + augmenter le congé paternité (1 mois). Ils sont favorables à ce titre à l'institution d'une interdiction légale de travailler pour les pères.
- pour lutter contre les freins au sein des entreprises, ils proposent un système de bonus malus. Il y a déjà des programmes européens qui marchent bien.
- ils souhaitent enfin que soit systématiser l'accompagnement des pères à la naissance. Les groupes de père ne fonctionnent que très peu. Dans l'idéal : permettre une formation prénatale au père ou a minima quelques jours d'autorisations d'absence pour accompagner la mère dans les formations (ex : apprentissage du don du bain)

### **En cas de séparations**

Quelques données :

- 1 couple sur 2 se sépare
- 10 % de ces séparations entraînent une rupture définitive avec le père.
- 10 % de garde aux pères considérés comme surévalués selon l'INETT

Ils souhaitent un renforcement de l'accueil d'urgence dans le cadre de séparation et ils souhaitent que soit envisagée éventuellement une allocation de départ pour les femmes qui veulent partir.

Selon eux, on est dans une société qui n'aime pas l'anormalité. L'enfant a besoin d'attachements, mais pas forcément de maisons.

Or, la résidence alternée n'est accordée que sur la volonté des deux parents. Le droit de visite doit a minima être renforcé. On ne peut pas être parent deux fois par mois.

Quand on demande tous les mercredis + un droit de visite normal, on se retrouve avec un mercredi sur 2 accordé. C'est pervers il faut demander du temps à son employé (un 80% dont on ne bénéficie qu'un jour sur deux alors que cela pourrait être bénéfique à la mère également très souvent).

Ils souhaitent que la résidence alternée soit considérée comme premier modèle et que soit institué un droit de visite et d'hébergement d'au moins 1 fois hebdomadaire.

Ils alertent également sur la nécessité de réfléchir à de nouveaux modes de calcul des pensions.

Ce que propose l'association, c'est un moteur de calcul. On se rend compte du fait que moins le père voit l'enfant, plus la pension est forte. Cette façon de calculer renvoie au stéréotype.

Ils aspirent également à l'application de coercitions pénales en cas de non-présentation de l'enfant et d'inversion de la garde en cas d'éloignement géographique non justifié par une mutation.

Ils considèrent enfin que les pensions non perçues doivent pouvoir être recouvrées très rapidement.

## **A retenir de cette audition**

### *Leur communiqué de presse du 18 juillet 2013*

L'association familiale progressiste [les papas = les mamans] soutient les principes du projet de loi gouvernemental pour l'égalité hommes/femmes mais attire l'attention sur les insuffisances des mesures prévues qui ne peuvent en l'état apporter un nécessaire changement de mentalités et peuvent même renforcer les stéréotypes sexistes.

LPLM propose 3 packs :

1. « éducation à l'égalité hommes/femmes » avec :
  - Mesures visant à incorporer rapidement des hommes dans les filières de petite enfance
  - Formations permettant de lutter contre les stéréotypes maternaliste auprès des professions concernées dont JAF
  - Requalifications sémantiques institutionnelles (école maternelle, PMI, etc)
  - Sciences domestiques (modèle des pays nordiques) au plus tôt à l'école (programmes obligatoires)

- Education sexuelle précoce, effective et obligatoire (modèle hollandais)
- Ecole obligatoire à 3 ans, hormis dérogations.
- Renforcement de la politique d'accueil de la petite enfance

2. « implication paternelle et partage coparental » soit projet actuel + :

- Lutte contre les freins à la prise de congé parental, notamment masculin, dus à l'employeur avec système de bonus /malus et campagne ciblant les intérêts pour employeurs de personnels vivant bien leur conciliation vie professionnelle/vie privée
- Création de préparation à la naissance pour les pères avec remboursement par la sécurité sociale

3. « séparations égalitaires » :

- Mettre la RA comme premier modèle de séparation
- Préciser le DVH comme hebdomadaire au minimum
- Former les JAF à la coparentalité effective et à ses avantages ainsi qu'à l'histoire politique des modèles familiaux.
- Appliquer la coercition pénale dans les cas de non prestations d'enfants non justifiés par une attitude délétère grave du parent non résident.
- Inverser la garde en cas de éloignement géographique non justifié par une mutation subie
- Créer un moteur officiel de calcul des pensions précis (professionnels et particuliers) et juste avec création de commissions de pensions pour gérer rapidement les variations de situations financières des parents
- Recouvrer très rapidement les impayés de pensions alimentaires (en assurant qu'ils ne sont pas dus à une baisse objective des revenus)